

Comité syndical du 27 novembre 2019

DELIBERATION N° 19-048

Objet : Attribution à la société INFHOTEPE du marché public relatif à une solution d'audit pour la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données et la mutualisation du Délégué à la Protection des Données dans le cadre d'un Appel d'Offres Ouvert.

Le vingt-sept novembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	18 NOV. 2019
Date d'affichage :	29 NOV. 2019
Acte rendu exécutoire :	29 NOV. 2019
Publication ou notification :	
	29 NOV. 2019
Secrétaire de séance :	

Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Est excusé et suppléé :

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
-------------------	--

Ont donné pouvoir :

M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pour voir à M. Pierre-Edouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Sont absents :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 novembre 2019,
Vu le rapport n° 19-048,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre mono-attributaire avec bons de commande ayant pour objet une mission d'audit pour la mise en conformité au RGPD et à la mutualisation du délégué à la protection des données conclu avec la société INFHOTEP ;

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à la signature et la notification subséquente de cet accord-cadre ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

